



PASS SPORT

# GUIDE MODALITÉS DE MISE EN PLACE



*Août 2021*

## De quoi s'agit il ?

Le *Pass'Sport* est une aide (allocation de rentrée sportive) versée par l'État pour la prise d'une licence ou d'une adhésion d'un jeune de 6 à 18 ans auprès d'un club sportif pour la saison 2021-2022. Elle permet de réduire le coût de la licence ou de l'adhésion que l'on doit payer en s'inscrivant.

## Quel est son montant ?

L'aide est de 50 € par enfant.

Par exemple, si vous inscrivez vos 2 enfants de 9 et 14 ans dans un club, l'État prendra en charge 2 fois 50 € c'est-à-dire 100 €.

## Qui peut en bénéficier ?

L'aide est pour les enfants de 6 à 18 ans (il faut avoir au plus 17 ans moins un jour au 30 juin 2021) dont les familles perçoivent :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour les 16-18 ans.

### **A savoir :**

*Vous pouvez obtenir en même temps d'autres aides mises en place par votre ville, votre département ou votre région et la Caisse d'allocations familiales (CAF), pour adhérer à un club ou association sportive.*

*Pass'sport est une allocation pour la rentrée sportive 2021 de 50 € par jeune pour financer son inscription ou réinscription dans une association sportive. Cette aide est cumulable avec les autres aides mises en place (notamment par les collectivités).*

Le tuto vidéo de présentation est ici



PRÉSENTE  
PASS'SPORT : MODE D'EMPLOI POUR LES CLUBS !

## Modalités :

### ➤ Pour les familles

- Réception d'ici fin août du courrier du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports les informant de leur possibilité de le mobiliser.
- Présenter ce courrier au club de leur choix lors de l'adhésion de leur(s) enfant(s). Elles se verront déduire 50 euros à l'inscription (pour cotisation et licence).

### ➤ Pour les clubs

- Le club accueille le jeune qui dépose son courrier reçu en août (courrier qui vaut pour bon de réduction de 50 €) et lance les démarches de délivrance de licence avec 50 € de réduction sur l'ensemble de la somme à payer par la famille (cotisation + licence).

***Échéance repoussée au : 30 / 11 / 2021***

- A partir de début septembre : le club gère la démarche de demande de remboursement de 50€ par jeune accueilli sur la plateforme internet "Compte Asso"

1<sup>ère</sup> vague de dépôt au 13/10

***Échéance : 30 / 11 / 2021***

- Le club recevra la somme forfaitaire de 50 € (à multiplier par le nombre de jeunes concernés par le dispositif et accueillis au sein du club avec prise de licence) via son CDOS (Tiers payeur désigné par les DRAJES).

**Vous devez impérativement conserver une copie du courrier nominatif du Ministère chargé des Sports pour obtenir le remboursement du Pass'Sport.**

(Cf schéma page suivante)

***Nota : tous les clubs affiliés à la FFF sont considérés comme partenaires du dispositif et sont donc susceptibles d'accueillir des jeunes éligibles au Pass'sport.***

# 1

Le club se connecte à son « Compte Asso » ou crée son compte ([cliquer ici pour le guide Compte Asso](#))  
**ET adhère au dispositif**

A partir de Septembre, le club saisit ces informations au fur et à mesure dans le CompteAsso sans valider.  
**(ne pas cliquer sur « suivant » avant la fin de la 1<sup>ère</sup> vague de déclaration mi-octobre**

# 3

*Cliquer ici pour télécharger le guide du remboursement*

Le club recense l'ensemble des jeunes concernés  
(nom, prénom adresse, date de naissance, case courrier reçu)

# 2

A partir du 13 octobre,  
transmettre la demande.  
Les informations sont adressées au tiers payeurs (CDOS) pour créditer le compte du club

# 4

### IMPORTANT

- Le club doit **conserver une copie du courrier** du Ministère
- L'aide de 50 € par jeune est **forfaitaire** et sera **appliquée même si l'adhésion est inférieure**